

Date d'ouverture de l'appel à projet  
21/07/08

**Appel a projet pour présélection des candidats par la  
Fondation de Coopération Scientifique**

**PROFESSEURS ASSOCIES  
VENUS DE  
L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

**PLAN ALZHEIMER 2008-2012**

**Mesure n°33 du Plan Alzheimer  
2008-2012**

# CLOTURE DE L'APPEL A PROJET POUR PRESELECTION DES CANDIDATS PAR LA FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

## DATE LIMITE D'ENVOI DES PROJETS

### SOUS FORME ELECTRONIQUE

**17/10/08 impérativement avant 12h** (heure de Paris) à l'adresse :

[aslaine@leem.org](mailto:aslaine@leem.org)

## CONTACTS

Anne-Sophie Lainé : [aslaine@leem.org](mailto:aslaine@leem.org)

Catherine Lassale : [classale@leem.org](mailto:classale@leem.org)

## SOMMAIRE

---

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET</b>	<b>p.4</b>
<b>2. CHAMP DE L'APPEL A PROJET</b>	<b>p.6</b>
<b>2.2. TYPE D'ENSEIGNEMENT</b>	
<b>2.3. ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT</b>	
<b>2.4. CIBLES DES ENSEIGNES</b>	
<b>2.5. BESOINS A SATISFAIRE</b>	
<b>3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION</b>	<b>p.8</b>
<b>3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE</b>	
<b>3.3. CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>4. MODALITES DE SOUMISSION</b>	<b>p.10</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>p.11</b>
<b>1. PROCEDURE DE PRESELECTION</b>	
<b>2. MESURE 33, EXTRAITE DU PLAN « ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES » 2008-2012</b>	
<b>3. ETRE PROFESSEUR ASSOCIE, UNE AUTRE MANIERE DE DEVENIR ENSEIGNANT – CHERCHEUR</b>	
<b>4. FICHE SIGNALETIQUE</b>	

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE**

Cet appel à projet répond à la mesure 33 du Plan Alzheimer 2008-2012 (annexe 2). Elle vise à améliorer la connaissance réciproque de la recherche publique et de la recherche privée, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, pathologie particulièrement complexe, et aux avancées diagnostiques et thérapeutiques à leur début.

La création de deux postes de professeur associé permettra d'apporter une expérience industrielle du médicament ou du test diagnostique, inédite dans le monde académique (capacité à mettre en œuvre, à faire, à innover différemment et à créer des collaborations nouvelles en réseau).

Les formations apportées viseront à sensibiliser les médecins, personnels soignants, et personnels impliqués dans la direction des établissements concernés par la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et à mieux leur faire comprendre le développement des médicaments et des tests diagnostiques.

## **2. CHAMP DE L'APPEL A PROJET**

### **TYPE D'ENSEIGNEMENT**

Enseignements de module de masters, mastères spécialisés, ou DIU (Diplôme Interuniversitaire), le professeur associé pouvant être mi-temps ou plein temps

### **ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT**

L'école des hautes études en santé publique, sur le campus de Rennes (avenue Léon Bernard) ou de Paris (Hôtel Dieu, parvis de Notre Dame)

### **CIBLES DES ENSEIGNES**

Médecins, personnels soignants, et personnels de direction des établissements amenés à suivre des patients inclus dans des études cliniques.

- en priorité : CM2R (Les Centres Mémoire de Ressources et de Recherche)
- mais aussi tous les centres de mémoire participant à des études cliniques à l'hôpital et en ville, sur la Maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées
- chefs de cliniques et assistants hospitalo-universitaires concernés par ces pathologies

### **BESOINS A SATISFAIRE**

La formation proposée devra permettre de répondre aux besoins suivants :

- connaissances des principales structures des entreprises pharmaceutiques et leurs stratégies
- organisation d'une industrie pharmaceutique à l'échelon mondial
- organisation d'une filiale française et description des différents métiers
- stratégies de développement interne et externe

- I. Les étapes de la recherche, du développement et de la mise sur le marché d'un médicament ne sont pas suffisamment connues. Il faut donc faire connaître et faire comprendre, comment les industriels dans la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées :

- recherchent une molécule (synthèse chimique, biotechnologies, modèles animaux et cellulaires, pharmacologie et toxicologie, pharmacocinétique, preuves de concept, biomarqueurs)
  - développent la molécule (plan de développement, phases, protocoles, rapports et publications, réalisation pratique des études, gestion des risques, aspects éthiques et réglementaires, autorisation de mise sur le marché, remboursements)
  - travaillent avec les autorités de santé et les agences réglementaires
  - commercialisent et assurent le suivi post AMM du médicament
  - en assurent la promotion
  - découvrent, développent et mettent sur le marché un test diagnostique
- II. Les études cliniques se déroulent aujourd’hui à l’échelle mondiale. Une bonne connaissance de la compétition internationale est importante portant notamment sur :
- les panels internationaux d’experts
  - les comités de direction des études
  - les comités de surveillance des événements indésirables et des points terminaux
  - l’organisation comparée de la recherche clinique, dans les pays traditionnellement impliqués,
  - les facteurs clés de succès pour participer à une recherche internationale
- III. La connaissance réciproque de la recherche publique et de la recherche privée est insuffisante. Il faut donc faire échanger sur les caractéristiques des 2 secteurs par exemple sur :
- les objectifs de carrière
  - les modalités de fonctionnement
  - les compétences et formations...
  - les PHRC (Programme Hospitalier de Recherche Clinique), STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) , ANR (Agence Nationale de Recherche), Fondations de recherche
  - le CeNGEPS (Centre National de Gestion des Essais Cliniques de Produits de Santé)

### **3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION**

#### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

##### **A) Diplômes et expérience professionnelle requis**

- 1) Etre titulaire d'un doctorat en médecine et/ou en pharmacie et/ou en sciences (PhD).

Et justifier d'une expérience professionnelle autre qu'une activité d'enseignant de neuf ans minimum.

Ou bien être titulaire d'un doctorat ou d'un titre universitaire équivalent et exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche à l'étranger.

- 2) Avoir une production de recherche clinique attestée par des publications ou par une participation à différents stades de développement clinique dans la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

- Expertise professionnelle reconnue dans le domaine du développement international des traitements ou des diagnostics de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.
- Expérience dans la mise en place et la gestion des essais cliniques de médicaments ou des biomarqueurs à promotion industrielle notamment dans le domaine des budgets de ces essais, de la logistique nécessaire et des conditions indispensables à la qualité.
- Expérience personnelle réussie du management de projet faisant appel à différentes fonctions transversales.

##### **B) Rédaction d'un projet d'enseignement basé sur 75 heures présentiels (association mi temps) à 150 heures présentiels (association temps plein) pour les enseignés, répondant aux 5 points ci-dessous :**

1. Proposer un programme d'enseignement répondant aux besoins précités et adapté à la cible proposée. Les exemples concerneront nécessairement la

maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Les compétences que la formation envisage de faire acquérir seront clairement indiquées.

2. Proposer des interventions personnelles et des intervenants / conférenciers qui participeront aux heures d'enseignement ou aux travaux dirigés à titre bénévole en appui du Professeur Associé. Solliciter notamment des collègues industriels pour des interventions magistrales ainsi que pour la création de "cas cliniques" et de "business case" ou l'animation de travaux de groupe
3. Proposer les méthodes pédagogiques les plus adaptées à chacun des besoins (enseignements magistraux, enseignements dirigés, études de cas, lectures critiques d'articles, conférences, visites de centres de recherche clinique...), pour les heures de travail personnelles des étudiants, seuls ou en petits groupes.
4. Proposer un programme d'échanges entre recherche publique et recherche privée (tables rondes, workshops...)
5. Proposer un système d'évaluation des enseignants et des enseignés

## CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Expérience professionnelle, titres et travaux de recherche du candidat.
- Pertinence de la proposition au regard de l'objectif du Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012 : favoriser les partenariats public-privé
- Qualité scientifique de l'enseignement proposé, enrichi d'exemples de cas concrets
- Originalité et pertinence des méthodes pédagogiques au regard de l'objectif
- Faisabilité de l'enseignement proposé qui s'adresse à des professionnels en exercice

## 4. MODALITES DE SOUMISSIONS

Le dossier de soumission à l'appel à projet pour présélection par la Fondation de coopération scientifique devra comporter

- Une fiche signalétique (annexe 4)
- Un Curriculum Vitae
- Un texte libre de moins de 10 pages résumant le projet d'enseignement.

**L'APPEL A PROJET ET LES ELEMENTS DU DOSSIER DE SOUMISSION SONT MIS EN LIGNE SUR LE SITE DU LEEM**

**RECHERCHE : [WWW.LEEM-RECHERCHE.ORG](http://WWW.LEEM-RECHERCHE.ORG)**

**LES DOCUMENTS DU DOSSIER DE SOUMISSION DEVRONT  
IMPERATIVEMENT ETRE TRANSMIS  
SOUS FORME ELECTRONIQUE**

**Au plus tard le 17/10/08**

**Impérativement avant 12h (heure de Paris) à l'adresse suivante :**

**[aslaine@leem.org](mailto:aslaine@leem.org)**

**UN ACCUSE DE RECEPTION SOUS FORME ELECTRONIQUE**

Sera envoyé au candidat

Pour tout renseignement, les personnes à contacter par courrier électronique sont :

Anne-Sophie Lainé : [aslaine@leem.org](mailto:aslaine@leem.org)

Catherine Lassale : [classale@leem.org](mailto:classale@leem.org)

## ANNEXES

---

### 1- Procédure de présélection

La procédure de présélection sera assurée par le Conseil Scientifique de la Fondation de Coopération Scientifique. Il nommera un comité d'évaluation auquel participera le Président ou le Vice-Président du Conseil Scientifique du Leem Recherche.

### 2- Mesure 33, extraite du Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012

[www.premier-ministre.gouv.fr/information/les\\_dossiers\\_actualites\\_19/plan\\_presidentiel\\_alzheimer\\_2008\\_943](http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/les_dossiers_actualites_19/plan_presidentiel_alzheimer_2008_943)

### Développement des liens entre la recherche publique et l'industrie

#### 1. Objectif

---

Améliorer la connaissance réciproque de la recherche publique et de la recherche privée, dans le cadre d'une pathologie particulièrement complexe, et aux avancées thérapeutiques à leur début.

Il sera proposé la mise en place de formations sensibilisant au monde de l'industrie pharmaceutique les étudiants en médecine, notamment sur les conditions de développement de nouveaux médicaments ou tests diagnostiques.

#### 2. Modalités de mise en œuvre

---

Création dans deux universités de postes de professeurs associés venus de l'industrie pharmaceutique. Cette mesure se mettra en œuvre en concertation avec le LEEM (Les Entreprises du Médicaments).

Sensibilisation des académiques aux contraintes industrielles grâce à des bourses CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) ou des contrats d'interface avec l'université, pour financer les chercheurs scientifiques et médecins.

#### 3. Calendrier de mise en œuvre

---

Septembre 2009.

#### 4. Coût

---

160 000 € par an, à partir de 2009, soit un effort cumulé de 640 000 €

#### 5. Propositions de financement

---

Financement par l'université et la Fondation de Coopération Scientifique .

### 3- L'association : une autre manière de devenir enseignant-chercheur

L'association est une situation qui permet à un professionnel d'assurer des fonctions d'enseignant-chercheur, à mi-temps ou à temps plein.

[décret n° 85-733 du 17 juillet 1985](#), modifié relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités

#### 1. Les enseignants associés à temps plein

**Conditions de recrutement** : ces enseignants doivent justifier d'une expérience professionnelle autre qu'une activité d'enseignement directement en rapport avec la spécialité enseignée. Cette expérience professionnelle doit être de sept ans dans les neuf dernières années pour un maître de conférences associé et de neuf ans dans les onze dernières années pour un professeur des universités associé.

**Durée** : de six mois minimum à trois ans, renouvelable, sans pouvoir excéder six ans au total.

**Obligations de service** : elles correspondent au service d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie soit, au titre de l'enseignement :

128 H de cours ou  
192 H de travaux dirigés ou  
288 H de travaux pratiques  
ou toute combinaison équivalente

Les professeurs des universités associés ont vocation à effectuer leur service sous forme de cours.

**Dispositions particulières** : des voies d'accès particulières (concours réservés) sont offertes aux enseignants associés à temps plein pour être recrutés comme enseignants-chercheurs.

#### Procédure :

- La candidature doit être déposée directement auprès de l'établissement

- Les nominations des enseignants associés sont prononcées par les autorités compétentes pour la nomination des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie sur la proposition de la commission de spécialistes de l'établissement et après l'avis favorable du conseil d'administration

## **2. Les enseignants associés à mi-temps**

**Conditions de recrutement :** ces enseignants doivent justifier, depuis au moins trois ans, d'une activité professionnelle principale, autre qu'une activité d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée.

### **Procédure de nomination**

- Candidatures déposées directement auprès de l'établissement
- Examen du dossier par les instances de l'établissement (commission de spécialistes et conseil d'administration)
- Recrutement pour une durée de 3 ans renouvelable
- La nomination est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour les maîtres de conférences associés et par décret du Président de la République pour les professeurs des universités associés.

### **Durée des fonctions :**

Professeurs des universités associés à mi-temps : nomination pour une période comprise entre trois et neuf ans, renouvelable.

Maîtres de conférences associés à mi-temps : nomination pour une durée de 3 ans renouvelable.

### **Obligations de service**

Elles correspondent à la moitié du service d'enseignement et de recherche d'un enseignant-chercheur titulaire de même catégorie soit, au titre de l'enseignement :

64 H de cours  
ou 96 H de travaux dirigés  
ou 144 H de travaux pratiques  
ou toute combinaison équivalente

A noter : la cessation de l'activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

## **3. Où s'adresser pour obtenir des renseignements complémentaires**

Pour connaître les postes vacants, et les démarches à suivre (constitution du dossier de candidature notamment), s'adresser directement auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur (service des personnels enseignants)

Sur les questions juridiques : **au ministère de l'éducation nationale, au bureau des statuts compétent**

#### 4- Fiche signalétique

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Diplômes universitaires :** .....

.....  
.....  
.....

**Expérience en recherche clinique (nombre d'années, d'études) :** .....

.....  
.....  
.....

**Fonctions actuelles :** .....

.....  
.....

**Adresse :** .....

.....  
.....

**Téléphone :** .....

**Mail :** .....

**Poste souhaité :**

Associé mi-temps

Associé plein temps